



Réponse de Madame la Ministre Elisabeth MARGUE, Ministre de la Justice, à la question parlementaire n° 897 du 17 juin 2024 de l'honorable député Marc BAUM

De façon préliminaire, il convient de remarquer que dans les tableaux repris ci-dessous, sont considérées l'ensemble des inscriptions de jugements et arrêts définitifs (décisions coulées en force de chose jugée) au casier judiciaire, prononcées par une juridiction luxembourgeoise ou étrangère. Les ordonnances pénales ne sont pas prises en compte.

Par ailleurs, pour les besoins de la question de l'honorable député, uniquement les personnes ayant reçu une première inscription au casier judiciaire durant la période de référence sont considérées. Il est tenu compte des inscriptions enregistrées avant la période de référence pour déterminer s'il s'agit d'une inscription sans antécédents judiciaires ou non.

Il est également important de noter qu'il n'est pas possible de faire la distinction entre personnes racisées et non-racisées. Il est uniquement possible de prendre en considération la nationalité des personnes condamnées. Si une personne possède plusieurs nationalités, dont une étant la nationalité luxembourgeoise, elle est considérée comme luxembourgeoise. Si aucune nationalité n'est renseignée dans le système informatique, ces personnes sont comptées comme de nationalité inconnue. Aucune distinction n'est faite en fonction des infractions pour lesquelles les personnes ont été condamnées. Ces chiffres ne tiennent donc pas compte de la gravité des faits constatés. Concernant les peines d'emprisonnement, il est établi une distinction entre la peine d'emprisonnement ferme, le sursis partiel et le sursis total. Les données fournies pour l'année 2024 se basent sur une extraction des données datant du 17 juin 2024.

- 1) **Combien de personnes ont comparu devant la justice pendant la période 2014-2024 sans avoir eu d'antécédents judiciaires ?**
 - a) **Parmi ces personnes, combien de personnes étaient d'origine étrangère et combien avaient la nationalité luxembourgeoise (avec une ventilation, si les données le permettent, pour les Luxembourgeois.e.s racisé.e.s ainsi que pour les personnes étrangères racisées) ?**

Tableau 1 : Nombre de personnes sans antécédents judiciaires selon leur nationalité et par année de première inscription au casier judiciaire

Nationalité	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Luxembourgeoise	1.252	1.201	1.338	1.148	1.145	971	967	870	856	828	379
Étrangère	1.494	1.691	1.595	1.575	1.516	1.468	1.359	1.277	1.285	1.183	533
Inconnue	88	92	105	88	97	108	74	82	108	100	57
Apatride	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	1
Total	2.834	2.984	3.038	2.814	2.758	2.547	2.400	2.229	2.249	2.111	970

Note de lecture : Des 2.111 personnes sans antécédents judiciaires et ayant reçu une première inscription en 2023, 828 personnes étaient de nationalité luxembourgeoise, 1.183 de nationalité étrangère et 100 de nationalité inconnue.

- b) Parmi ces personnes, combien de Luxembourgeois sans antécédents judiciaires ont été condamnés pendant cette période à une peine de prison ferme, et combien d'étrangers sans antécédents judiciaires (avec une ventilation, si les données le permettent, pour les Luxembourgeois.e.s racisé.e.s ainsi que pour les personnes étrangères racisées) ?
- c) Sur cette période, combien de personnes de nationalité luxembourgeoise ont bénéficié d'une peine de prison avec sursis ? Combien d'étrangers (avec une ventilation, si les données le permettent, pour les Luxembourgeois.e.s racisé.e.s ainsi que pour les personnes étrangères racisées) en ont bénéficié ?

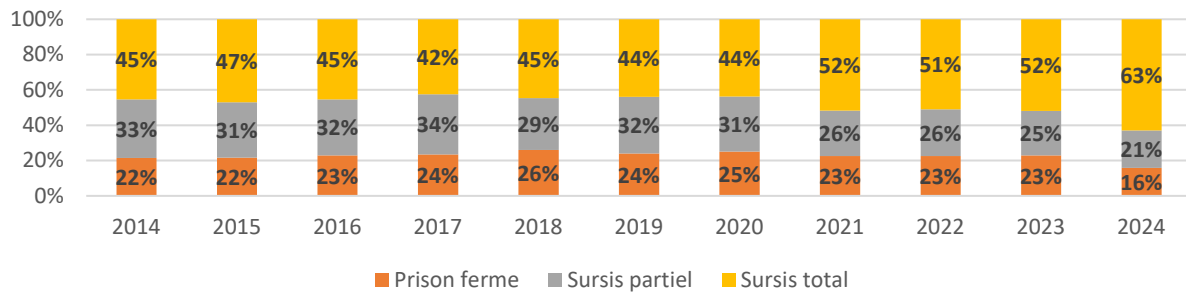
Tableau 2 : Nombre de personnes sans antécédents judiciaires, condamnées à une peine d'emprisonnement selon leur nationalité et par année de la première inscription au casier judiciaire

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Luxembourgeoise	105	120	130	92	100	100	74	102	90	93	42
Étrangère	381	402	410	379	419	295	278	302	314	327	135
Inconnue	44	68	60	42	48	67	46	43	62	68	43
Apatride	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Total	530	590	600	514	567	462	398	447	466	488	221

Tableau 3 : Nombre de personnes sans antécédents judiciaires, condamnées à une peine d'emprisonnement selon le type de sursis, leur nationalité et par année de la première inscription au casier judiciaire

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Prison ferme	114	128	138	121	147	111	100	101	105	112	35
<i>Luxembourgeoise</i>	7	12	12	7	5	5	7	5	3	2	0
<i>Étrangère</i>	96	91	106	104	123	88	76	86	78	91	25
<i>Inconnue</i>	11	25	20	10	19	18	17	10	24	19	10
Sursis partiel	176	185	190	175	167	148	124	115	123	123	47
<i>Luxembourgeoise</i>	6	5	12	9	10	13	6	10	17	8	7
<i>Étrangère</i>	143	150	144	138	136	92	92	83	80	87	25
<i>Inconnue</i>	27	30	34	28	21	43	26	22	26	28	15
Sursis total	240	277	272	218	253	203	174	231	238	253	139
<i>Luxembourgeoise</i>	92	103	106	76	85	82	61	87	70	83	35
<i>Étrangère</i>	142	161	160	137	160	115	110	133	156	149	85
<i>Inconnue</i>	6	13	6	4	8	6	3	11	12	21	18
<i>Apatride</i>	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Total	530	590	600	514	567	462	398	447	466	488	221

Figure 1 : Répartition des différents types de sursis prononcés pour les peines d'emprisonnement attribuées à des personnes sans antécédents judiciaires



Note de lecture : Des 2.111 inscriptions sans antécédents judiciaires en 2023 (Tableau 1), 488 ont été condamnées à une peine d'emprisonnement (Tableau 3), dont 112 à du prison ferme, 123 à du sursis partiel et 253 à du sursis total. La Figure 1 montre qu'à 52% des condamnations avec une peine d'emprisonnement en 2023 un sursis total est accordé alors que dans 23% des cas, une peine d'emprisonnement ferme a été prononcée. Dans 25% des cas, un sursis partiel a été prononcé.

2) Parmi les détenu.e.s luxembourgeois.e.s actuels, combien ont été condamnés à une peine de prison ferme sans avoir eu d'antécédents judiciaires (avec, si possible, une ventilation pour les Luxembourgeois racisés et non-racisés) ? Combien d'étrangers parmi les détenus actuels y ont été condamnés sans avoir eu d'antécédents judiciaires (avec, si possible, une ventilation pour les étrangers racisés et non-racisés) ? Serait-il également possible d'obtenir une ventilation des crimes pour lesquels les Luxembourgeois.e.s respectivement les personnes non-luxembourgeoises actuellement détenues (avec, si possible, une ventilation selon que la personne est racisée ou non) ont été condamnés ?

Tableau 4 : Type d'infraction selon nationalité des détenus

Infractions	Étrangers	Luxembourgeois
Abandon de famille	1	0
Abus de confiance	0	1
Armes prohibées	0	1
Association de malfaiteurs	1	0
Attentat à la pudeur	1	0
Blanchiment	1	0
Destruction	1	0
Outrages aux bonnes mœurs	1	0
Prise d'otages	1	0
Séquestration	0	1
Terrorisme	0	1
Non-exécution des T.I.G.	0	2

Recel	1	1
Viol sur mineur	2	2
Escroquerie	3	3
Menaces d'attentat	4	2
Incendie volontaire	4	3
Autre	5	3
Attentat à la pudeur sur mineur	2	7
Circulation	5	4
Extorsion	4	5
Tent. d'homicide volont.	13	7
Viol	16	5
Vol simple	21	3
Homicide volontaire	18	16
Coups et bless. volontaires	23	12
Vol à l'aide de violences	32	5
Stupéfiants	29	15
Vol qualifié	50	9
Total	239	108

- 3) De façon générale, comment Madame la Ministre voit-elle l'enjeu de la sensibilisation des magistrats et magistrates luxembourgeois aux préjugés et stéréotypes de tout genre (sexisme, racisme, origine, classisme) ?**
- 4) Y a-t-il des séances, des ateliers ou des workshops qui sont organisés par le ministère sur les biais cognitifs, les préjugés ou les stéréotypes qui peuvent affecter les magistrats ? Dans l'affirmative, sont-ils obligatoires et quel est leur contenu ? Dans la négative, pourquoi ?**

La sensibilisation des magistrats et magistrates luxembourgeois aux préjugés et stéréotypes de tout genre est un sujet important qui devrait faire partie de la formation de chaque magistrat. Des séances, ateliers et workshops ne sont pas organisés par le ministère de la Justice, alors que ce domaine ressort de la compétence des autorités judiciaires.

Luxembourg, le 31 juillet 2024.

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue